



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France

N°8

ÉDITÉ LE 20/07/2026

Bulletin de suivi de l'étiage

Région Île-de-France

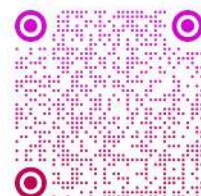
Du 14 juillet au 19 juillet 2026



Hydr  **Portail**

Accédez gratuitement aux
données publiques quantitatives
relatives à l'écoulement des
cours d'eau.

Prochain bulletin d'étiage le 28 juillet 2026

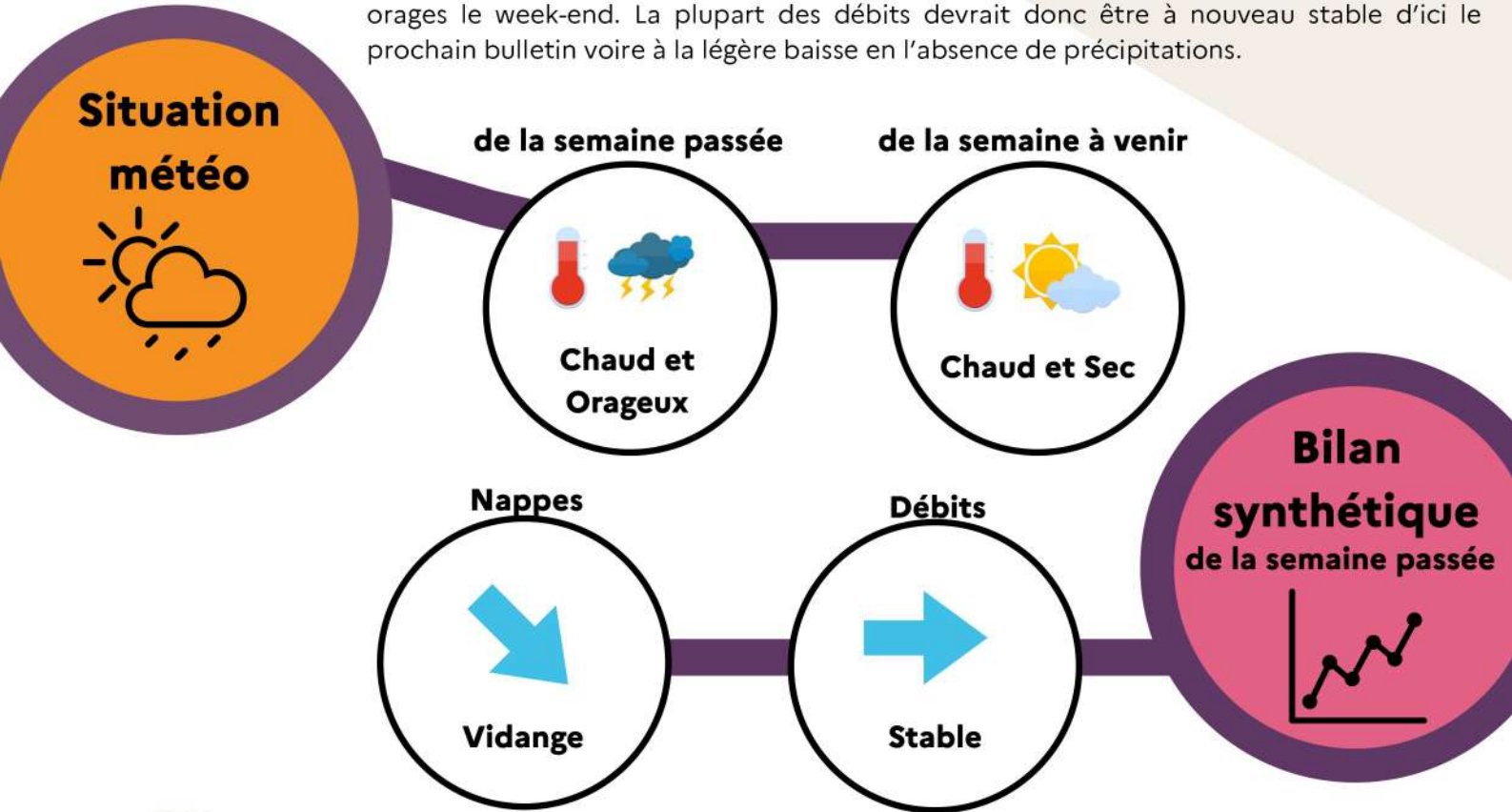


L'étiage sur internet

Depuis mercredi dernier, la situation est assez stable dans l'ensemble à la faveur de quelques orages, plutôt faibles sur notre territoire. Tous les secteurs n'ont pas été touchés donc les débits de certaines stations ont continué de baisser. C'est par exemple le cas de Montmirail sur le Petit Morin qui a franchi son seuil de crise ou encore Nesles-la-Vallée sur le Sausseron qui passe en alerte. Sur les grandes rivières, les débits sont également stables grâce principalement au soutien d'étiage des grands lacs de Seine. Cependant, l'Oise n'étant pas soutenu, les débits ont continué de baisser pour finir par passer le seuil d'alerte à la station de Creil.

En juillet 2026, le niveau des nappes d'Île-de-France est majoritairement autour de la moyenne ou modérément bas (Mareil-le-Guyon et Bréval). La recharge 2025-2026 a été relativement courte et peu intense, concentrée en février. La période de vidange est entamée depuis mars et la tendance est à la baisse sur l'ensemble des points de suivi.

Les prévisions météorologiques annoncent une semaine plutôt sèche, avec d'éventuels orages le week-end. La plupart des débits devrait donc être à nouveau stable d'ici le prochain bulletin voire à la légère baisse en l'absence de précipitations.



Jaugeages

prévus cette semaine pour valider les débits

- Pont-sur-Vanne

-
- Diant [Lavoir de Cornoy]

-
- Paris [Austerlitz]

-
- -
- -
- -

Sommaire

Carte de suivi de l'étiage

p.3

Débits des rivières

p.4

Bilan annuel des débits

p.5

Situation des nappes

p.6

Bilan annuel des nappes

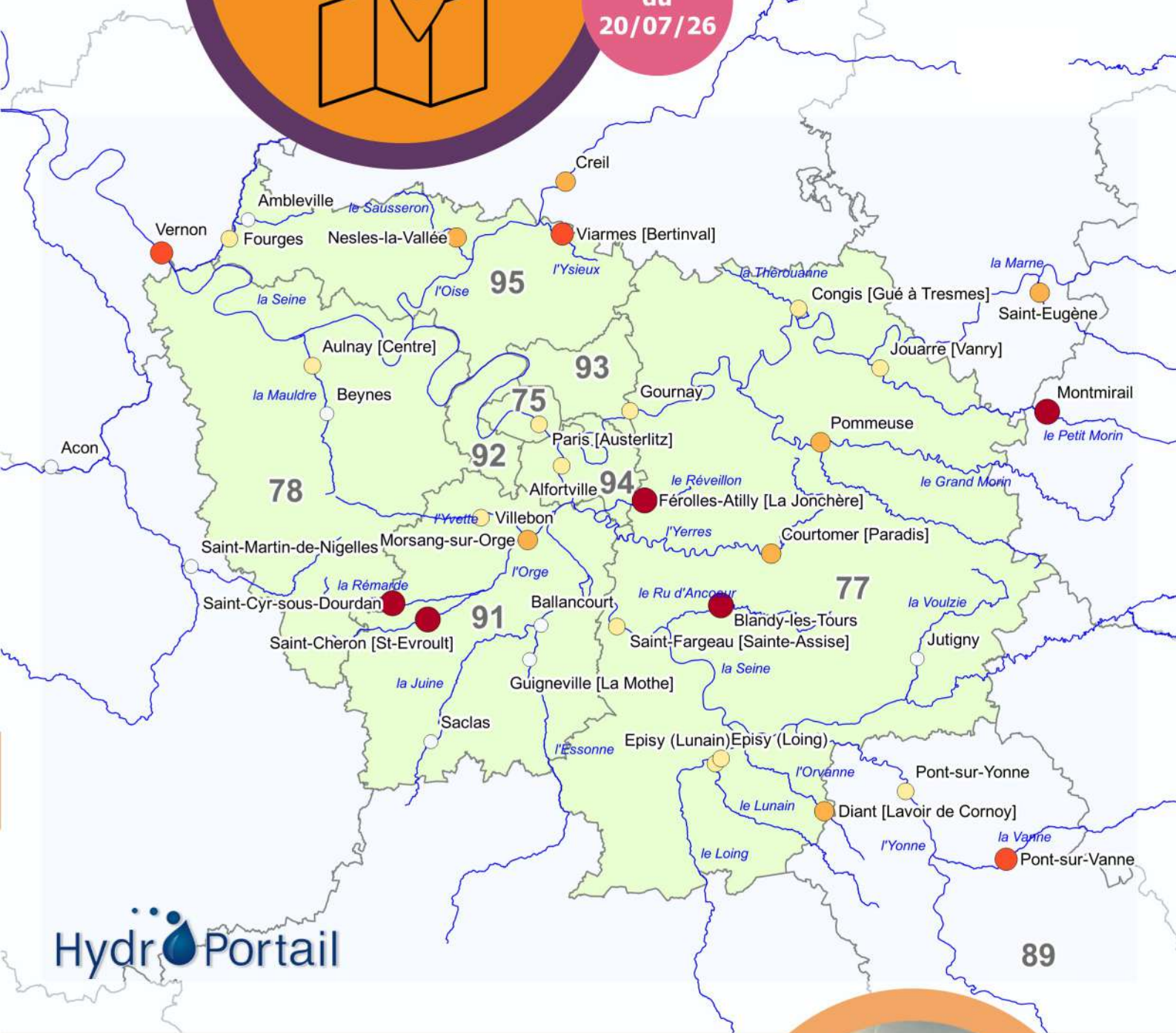
p.7



Carte de suivi de l'étiage



Situation du 20/07/26



HydrPortail

État de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



Tableau des Qm3J*



sur la
dernière
période

* débit moyen sur 3 jours consécutifs, le plus faible de la période



Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)				Tendance	Indice de confiance sur 5
		V	A	AR	C	N°6	N°7	N°8			
Grandes rivières :						28/06	05/07	14/07	19/07		
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	30	26	26	le 16/07/26	↗	■■■■■
Oise	Creil	32	25	20	17	29	28	25	le 18/07/26	→	■■■■■
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	53 ^c	46 ^c	45	le 15/07/26	→	■■■■■
Seine	Alfortville	64	48	41	36	64	51 ^c	50	le 14/07/26	→	■■■■■
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	76	62 ^c	62	le 14/07/26	→	■■■■■
Seine	Vernon	170	131	113	100	133	107	105	le 14/07/26	→	■■■■■
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11	19	19	19	le 14/07/26	→	■■■■■
Petites rivières :											
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	0,41	0,38	0,38	le 14/07/26	→	/
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,84 ^c	1,75 ^c	1,60	le 18/07/26	↘	/
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	0,48	0,43	0,43	le 14/07/26	→	/
Essonnes	Ballancourt	5,5	4,5	3,9	3,5	5,9	6,0	6,0	le 15/07/26	→	■■■■■
	Guigneville [La Mothe]	2,4	1,8	1,6	1,4	2,6	2,5	2,5	le 15/07/26	→	■■■■■
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	5,6	4,9	4,8	le 18/07/26	→	/
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,3 ^c	2,1 ^c	2,1	le 18/07/26	→	■■■■■
Juine	Saclas (**)	0,75	0,67	0,61	0,55	1,04	0,88	0,84	le 18/07/26	→	/
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	5,6	4,3	4,1	le 14/07/26	→	■■■■■
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,39	0,34	0,34	le 14/07/26	→	■■■■■
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,51	0,47	0,47	le 14/07/26	→	■■■■■
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,12	0,99 ^c	1,00	le 14/07/26	→	■■■■■
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0,16	0,13	0,12	0,11	0,13	0,11	0,11	le 14/07/26	→	■■■■■
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	1,6	1,3	1,3	le 14/07/26	→	■■■■■
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,24	0,22	0,22	le 14/07/26	→	■■■■■
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,45	0,38	0,36	le 18/07/26	↘	■■■■■
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	0,85 ^c	0,75 ^c	0,75	le 14/07/26	→	■■■■■
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,20	0,15	0,15	le 14/07/26	→	■■■■■
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,010 ^c	0,006 ^c	0,006	le 15/07/26	→	■■■■■
Ru d'Ancœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,000	0,000	0,000	le 14/07/26	→	■■■■■
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,33	0,28	0,27	le 14/07/26	→	■■■■■
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,65	0,59	0,59	le 14/07/26	↗	■■■■■
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,35	0,31	0,30	le 15/07/26	↘	■■■■■
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0	2,5	2,2	2,2	le 15/07/26	↗	■■■■■
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,76	1,72	1,73	le 15/07/26	→	■■■■■
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,038 ^c	0,022 ^c	0,013	le 17/07/26	→	■■■■■
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,083	0,064	0,064	le 14/07/26	→	■■■■■
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,44	0,36	0,37	le 14/07/26	→	■■■■■

^c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations

(*) station gérée par la DREAL Normandie

(**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire

Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons pas d'indice de confiance.

Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées (cf. liens sur la dernière page).

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météo. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

Indice de confiance : il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),

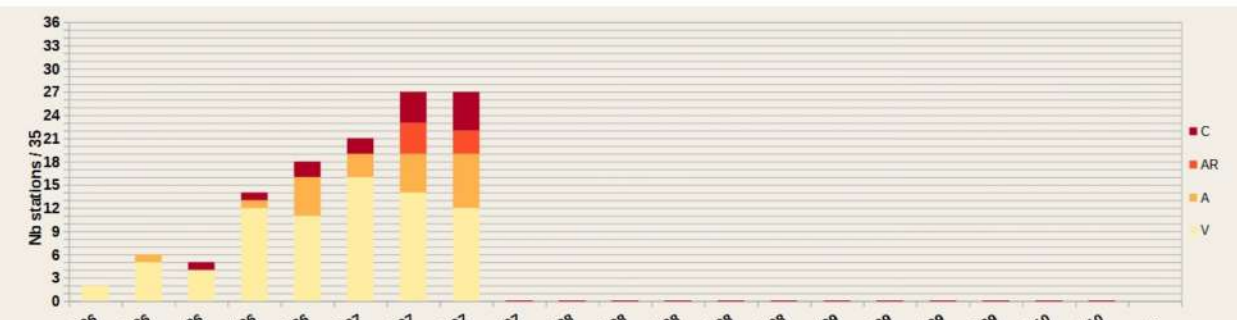
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.



		Qm3J (en m³/s) par bulletin d'étiage																								MIN		Nb de bulletins en																																	
Station		Seuils (m³/s)				N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	N°12	N°13	N°14	N°15	N°16	N°17	N°18	N°19	N°20	...	de la saison		V A AR C																																
		V	A	AR	C	01/06	08/06	15/06	22/06	29/06	06/07	15/07	20/07	27/07	03/08	10/08	17/08	24/08	31/08	07/09	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	...																																			
Grandes rivières :																																																													
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17		32		31	23	30	26	26													...	23	le 24/06/26	5	1																															
Oise	Creil	32	25	20	17						29	28	25													...	25	le 18/07/26	2	1																															
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32				57	52	53	46	45													...	45	le 15/07/26	5																																
	Alfortville	64	48	41	36				64		64	51	50													...	50	le 14/07/26	4																																
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45					77	76	62	62													...	62	le 14/07/26	4																																
	Vernon	170	131	113	100				159	123	133	107	105													...	105	le 14/07/26	2	1	2																														
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11		28	27	26	21	19	19	19													...	19	le 13/07/26	7																																
Petites rivières :																																																													
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20																					...																																			
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75																					...																																			
Drouette	St-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26																					...																																			
Essonne	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5																					...																																			
	Guigneville [La Mothe]	2,4	1,8	1,6	1,4																					...																																			
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1							4,9	4,8													...	4,8	le 18/07/26	2																																
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,3		2,4	2,4	2,3	2,3	2,1	2,1													...	2,1	le 18/07/26	5	2																															
Juine	Saclas (**)	0,75	0,67	0,61	0,55																					...																																			
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6							4,3	4,1													...	4,1	le 14/07/26	2																																
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13							0,34	0,34													...	0,34	le 14/07/26	2																																
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27																					...																																			
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71							0,99	1,00													...	0,99	le 12/07/26	2																																
Orge	Saint-Chéron [St-Evrault]	0,16	0,13	0,12	0,11				0,16	0,13	0,13	0,11	0,11													...	0,11	le 10/07/26	1	2		2																													
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0					1,6	1,6	1,3	1,3													...	1,3	le 13/07/26	2	2																															
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15				0,27	0,24	0,24	0,22	0,22													...	0,22	le 12/07/26	3	2																															
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36				0,50	0,45	0,45	0,38	0,36													...	0,36	le 18/07/26	1	2	1	1																													
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50						0,85	0,75	0,75													...	0,75	le 13/07/26	3																																
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15				0,24	0,20	0,20	0,15	0,15													...	0,15	le 12/07/26	3			2																													
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012		0,036	0,031	0,027	0,011	0,010	0,006	0,006													...	0,006	le 13/07/26	3			4																													
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005		0,011	0,003	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000													...	0,000	le 22/06/26		1		6																													
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22					0,31	0,33	0,28	0,27													...	0,27	le 14/07/26	3	1																															
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53		0,80		0,78	0,66	0,65	0,59	0,59													...	0,59	le 13/07/26	4	2																															
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20						0,35	0,31	0,30													...	0,30	le 15/07/26	3																																
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0	3,5	3,5	3,2	2,8	2,5	2,5	2,2	2,2													...	2,2	le 15/07/26	3	3	2																														
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32																					...																																			
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010							0,022	0,013													...	0,013	le 17/07/26		2																															
Ysieux	Viarnes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060					0,091	0,083	0,064	0,064													...	0,064	le 13/07/26	2		2																														
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22					0,41		0,36	0,37													...	0,36	le 12/07/26	3																																
		V	2	5	4	12	11	16	14	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	...	76																																		
		A	0	1	0	1	5	3	5	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	...	22																																		
		AR	0	0	0	0	0	0	4	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	...	7																																		
		C	0	0	1	1	2	2	4	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	...	15																																		
TOTAL / 35			2	6	5	14	18	21	27	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	...	120																																		

c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
(*) station gérée par la DREAL Normandie
(**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire

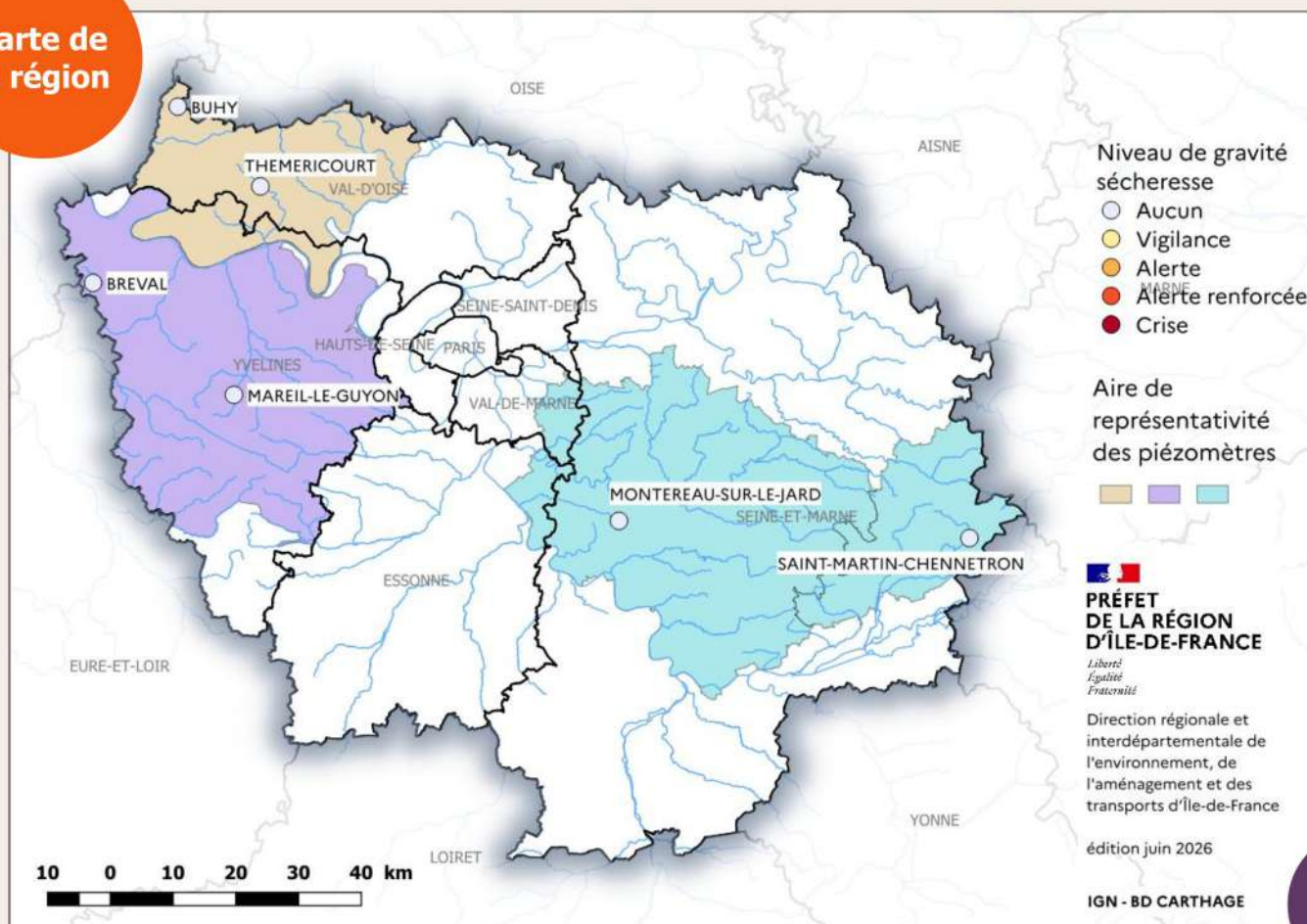




Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m NGF)				N°6	N°7	N°8	Tendance moyenne
		V	A	AR	C	Semaine 27 28/06	Semaine 28 05/07	Semaine 29 14/07 19/07	
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	44,99	44,77	44,54 le 19/07/2026	Baisse
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	68,83	68,51	68,14 le 19/07/2026	Baisse
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	113,21	113,15	113,08 le 19/07/2026	Baisse
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	75,66	75,64	75,58 le 19/07/2026	Baisse
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	50,93	50,90	50,81 le 19/07/2026	Baisse
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	131,83	131,68	131,52 le 19/07/2026	Baisse

En semaine 24, la tendance piézométrique est en baisse pour l'ensemble des nappes d'Île-de-France. Les nappes les plus réactives sont particulièrement impactées par l'absence de précipitations des dernières semaines. Le piézomètre de Buhy pourrait franchir son seuil de vigilance dans les prochains jours.

Carte de la région





Bilan annuel des piézomètres

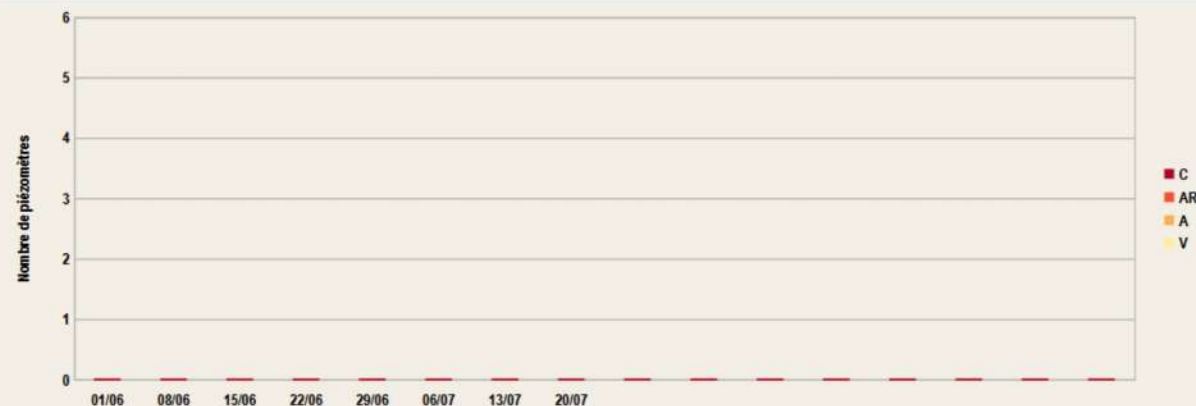
Saison d'été 2026



Nappe		Seuils (m NGF)				Hauteurs piézométriques (en m NGF) par bulletin d'étéage																MIN de la saison		Nb de bulletins en			
		V	A	AR	C	N°1 01/06	N°2 08/06	N°3 15/06	N°4 22/06	N°5 29/06	N°6 06/07	N°7 13/07	N°8 20/07											V	A	AR	C
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	46,14	45,90	45,66	45,38	45,13	44,99	44,77	44,54									44,54	le 19/07/2026				
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	70,18	69,89	69,63	69,37	69,14	68,83	68,51	68,14									68,14	le 19/07/2026				
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	113,57	113,50	113,44	113,36	113,31	113,21	113,15	113,08									113,08	le 19/07/2026				
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	75,85	75,81	75,79	75,73	75,72	75,66	75,64	75,58									75,58	le 19/07/2026				
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	51,20	51,16	51,11	51,05	51,03	50,93	50,90	50,81									50,81	le 19/07/2026				
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	132,55	132,41	132,28	132,14	132,00	131,83	131,68	131,52									131,52	le 19/07/2026				

V																											
A																											
AR																											
C																											

TOTAL / 6



28 juillet 2026

**Tout savoir sur
l'étiage en
Île-de-France**



**Liens
utiles**

L'étiage sur internet

- **DRIEAT**

<http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

- **DREAL Normandie**

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>

- **DREAL Centre - Val de Loire**

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

Données rivières en ligne

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau sur le site national Vigieau

<https://vigieau.gouv.fr/>



Contact

drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 20/07/2026

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 6 08 92 55 18

Manon PICOT (nappes) Tél. : + 33 6 63 38 99 89

Courriel : driebat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 14/07/2026 au 19/07/2026

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 6 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté d'orientations de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Vigieau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>